



## GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT DANS LE TCHAD SAHÉLIEN (GERTS), PHASE 4



Irrigation des parcelles d'oignon  
dans la vallée de Djambi.

Photo : © DDC/GERTS, Djemil Mahamat

Résultat de la cueillette de tomates dans  
la vallée de Amsouyoufa.

Photo : © DDC/GERTS, Djemil Mahamat



Dans les régions de la bande sahélo-saharienne, l'élevage et l'agriculture subissent les effets des aléas climatiques, principalement l'insuffisance pluviométrique. La mauvaise maîtrise de l'eau de pluie et l'érosion dans les bas-fonds entraînent une perte importante en eau et en terres fertiles. Par conséquent, la fréquence des crises alimentaires s'accroît et une proportion accrue des ménages se retrouve en situation d'insécurité alimentaire.

La Coopération suisse améliore la gestion et la disponibilité de l'eau grâce à la construction des seuils d'épandage. La réalisation de ces ouvrages dans les vallées permet de ralentir l'érosion, de réalimenter la nappe phréatique et de réduire la désertification des bas-fonds. Cela contribue directement à la réhabilitation et à l'aménagement des vallées, et à une augmentation des espaces de productions. Dans les vallées aménagées, les femmes et les jeunes sont particulièrement soutenus par des appuis à la pratique du maraîchage.

Le programme contribue à la sécurité alimentaire et a déjà permis de prolonger la durée des activités maraîchères dans les bas-fonds, allant de 3 à 9 mois dans certaines vallées (2022). Il a contribué à une augmentation de plus 50% du nombre de producteurs et productrices exploitant les vallées aménagées et au doublement de leur revenu annuel additionnel. Les remontées d'eau au niveau de la nappe phréatique ont également favorisé l'élevage des petits ruminants par les femmes.

Aujourd'hui, près de 216'415 exploitants (97'387 femmes, 64'925 jeunes et 54'103 hommes) bénéficient d'un accès à la terre et gèrent leurs exploitations agricoles, entraînant une augmentation moyenne de 20% du rendement. Cette amélioration contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De plus, ces exploitants enregistrent une hausse moyenne de leur revenu de FCFA 275'354, ce qui permet aux ménages pauvres d'améliorer leur santé et d'augmenter le taux de scolarisation des enfants, en particulier des filles. Ces résultats positifs ont été rendus possibles grâce à la construction de 146 seuils dans 28 vallées, entraînant la récupération de 8'083 hectares de terre.

Grâce à l'important rechargement des nappes phréatiques (entre 5 et 9 mètres en hauteur), la végétalisation des bas-fonds est spectaculaire et la production agro-pastorale s'est accrue significativement. La durée de disponibilité de fourrage du bétail après la saison de pluies a augmenté de 3 à 6 mois.

24 conventions locales ont été conclues ce qui a permis d'éviter les conflits entre nomades et agriculteurs dans les zones concernées. L'application des conventions locales réduit les conflits liés à l'accès des populations aux ressources en eau ; aucun conflit n'a été détecté en 2021–2022.

Pour la phase 4, le programme cherche à renforcer l'appropriation des acteurs locaux pour assurer la consolidation et la continuité des acquis du projet.





Une communauté en pleine construction d'un seuil d'épandage.

Photo : ©DDC/GERTS, Djemil Mahamat

**Durée du projet :**

2012–2025

**Durée de la phase 4 :**

01.12.2022–31.08.2025

**Budget de la phase 4 :**

CHF 10'000'000

FCFA 6'250'000'000

**Provinces d'intervention :**

Les provinces du Wadi Fira, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Batha

**Contact :**

Mahamat Guihini

mahamat.guihini@eda.admin.ch

**Donateurs :**

Direction du Développement et de la Coopération DDC

(CHF 5'000'000)

Agence Française de

Développement (CHF 5'000'000)

**Mandataire :**

Association allemande pour la Coopération internationale (GIZ)

**Partenaires principaux :**

Ministère de la Production et de la Transformation Agricole

Ministère de l'Élevage et des Productions Animales

Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale

Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement

Durable

ONG locales

Autorités traditionnelles (chefs de canton)

Un seuil d'épandage.

Photo : ©DDC/GERTS, Djemil Mahamat



**IMPRESSUM**

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction du développement et de la coopération DDC

Division Afrique Subsaharienne

Bureau de la coopération suisse au Tchad

BP : 1102, Avenue Général Routouang Yoma Golom, Sabangali, N'Djamena

Photos : © DDC/GERTS